

FLASH INFO

Gommecourt-Clachaloze



N° 11 - juillet/août 2019

ÉDITO DU MAIRE



Chers concitoyens, chers amis,

Le vœu que je formais dans l'éditorial du précédent bulletin, à savoir le retour des beaux jours, a été exaucé au-delà de toute espérance raisonnable puisque, depuis, nous avons déjà connu deux épisodes de canicule. Aussi mes pensées vont-elles en priorité vers ceux et celles qui, rendu(e)s vulnérables par l'âge, la maladie ou la solitude, pâtissent le plus des chaleurs excessives.

Soyez assurés que si vous en souffrez ou connaissez quelqu'un(e) qui en souffre, la mairie sera toujours à votre disposition pour vous aider, vous conseiller ou vous orienter.

Mais pour la grande majorité d'entre vous, c'est déjà ou de façon imminente la période des vacances. Qu'elles soient excellentes ! C'est ce que je vous souhaite en mon nom et en celui de tous les conseillers municipaux. Et ce n'est pas sans émotion que je le fais pour la dernière fois en qualité de maire puisque la fin de notre mandat approche. A cette émotion s'ajoute une certaine fierté.

Comment en effet ne serais-je pas être fier de pouvoir, grâce à la gestion raisonnable de votre conseil municipal, vous présenter un budget en équilibre sans augmentation de la fiscalité (*voir p.2 et 3*), alors même qu'il prévoit d'importants travaux de voirie qui seront réalisés cet automne (*voir p.4*) ?

Comment ne serais-je pas heureux de pouvoir rendre compte du séjour de notre école au Manoir d'Argueil et du succès de la kermesse (*voir p.5*), et plus généralement de toutes les activités qui attestent de la vitalité de notre tissu associatif, en particulier l'ALCS à laquelle on doit le succès de la fête communale (*voir p.7*) ?

Comment ne serais-je pas satisfait sachant que lors du dernier conseil communautaire de la CCPIF du 2 juillet dernier, les délégués communautaires se sont à nouveau substitués aux conseillers municipaux Gommecourtois pour prendre en charge le montant du FPIC (*fonds de péréquation intercommunal et communal*) imposé par l'État au profit des collectivités pauvres, et ce pour un montant exponentiel annuel de 15.823 €. ? C'est énorme lorsque l'on sait que cette somme dépasse le montant d'attribution de compensation que nous verse tous les ans notre intercommunalité, qui est de 12.300 €. (CQFD)... Grand Merci à la CCPIF !



Votre maire, Jacques GUERIN

Notre budget communal retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour une année donnée. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il est transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Le budget 2019 a été voté par le conseil municipal et il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Ce budget a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux Gommecourtois, de contenir la dette et de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Les sections "fonctionnement" et "investissement" structurent le budget de notre collectivité :

- la section "fonctionnement" concerne la gestion des affaires courantes.
- la section "investissement" a pour vocation l'entretien et la préparation de l'avenir.

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien et regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, ...).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et organismes divers ainsi que les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

La poursuite des projets se maintient et plus particulièrement cette année 2019 pour l'entretien de notre voirie, mais en raison d'un contexte contraint et aléatoire des financements publics, le conseil municipal reste vigilant car les incertitudes demeurent et elles pèsent sur les dotations d'ensemble qui représentent une part non négligeable dans les recettes de fonctionnement.

Le compte administratif

Le maire rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1. Il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes (CCAS, Caisse des écoles).

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget ainsi que les réalisations effectives en dépenses (*mandats*) et en recettes (*titres*) ; il présente les résultats comptables de l'exercice, il est soumis par le maire pour approbation à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Les taux communaux

Il s'est avéré lors du vote du budget 2019, tant en fonctionnement qu'en investissement qu'il n'était pas nécessaire de proposer au Conseil une augmentation des taux communaux seul levier fiscal à la disposition de l'assemblée délibérante. Les taux sont donc maintenus à :

Taxe d'Habitation : **6.91 %** - Taxe Foncière Bâtie : **13.82 %** - Taxe Foncière Non Bâtie : **43.48 %**

Compte Administratif communal de l'année 2018

Fonctionnement

RECETTES

Produits d'exploitation	38 607,34 €
Recettes fiscales	285 035,79 €
Dotations & participations	74 762,67 €
Autres recettes	10 065,70 €

DÉPENSES

Frais de personnel	188 326,17 €
Charges à caractère général	94 735,29 €
Participations / Subventions et charges de gestion courante	62 784,08 €
Charges financières	10 078,74 €
Opération d'ordres entre sections	10 684,00 €

TOTAUX 408 471,50 € **366 608,28 €**

Investissement

RECETTES

Subventions	14 738,00 €
Dotations et fonds divers	73 368,50 €

DÉPENSES

Travaux et achats	97 649,23 €
Remboursement emprunts	23 608,16 €

TOTAUX 88 106,50 € **121 257,39 €**

Budget Unique Communal 2019

Fonctionnement

RECETTES

Produits d'exploitation	20 100,00 €
Recettes fiscales	235 178,83 €
Dotations et participations	54 778,00 €
Excédent reportés	366 947,81 €

DÉPENSES

Frais de personnel et cotisations	238 950,00 €
Charges à caractère général	150 030,00 €
Participations Organismes	29 369,00 €
Frais de gestion courante	39 264,00 €
Prélèvement pour investissement	125 822,16 €
Dépenses imprévues	20 000,00 €
Charges financières	9 389,21 €
Réserves exceptionnelles	63 496,27 €
Amortissements	684,00 €

TOTAUX 677 004,64 € **677 004,64 €**

Investissement

RECETTES

Subventions	143 453,00 €
Virement de la section de fonc.	124 822,16 €
Investissement reporté	28 838,12 €
Dotations et fonds divers	75 684,00 €
FCTVA	8 181,00 €
Produit de vente	44 000,00 €
Reste à réaliser	14 660,00 €

DÉPENSES

Travaux et achats	381 143,12 €
Remboursement emprunts	29 525,56 €
Dépenses imprévues d'Invest.	7 255,60 €
Reste à réaliser	21 714,00 €

TOTAUX 439 638,28 € **439 638,28 €**

Travaux de voirie fin septembre 2019

Les travaux de réfection complète de la chaussée prévus dans la rue de la Petite Vignette, dans la rue de la Grande Vignette, dans la rue de la Poêle et dans la rue des Sablons, auxquelles le conseil municipal a récemment décidé d'ajouter le chemin de la Chaussée, démarrent en principe fin septembre et devraient durer jusqu'à la mi-novembre. (L'intervention la plus importante portera sur la partie basse de la rue de la Grande Vignette, où l'écoulement des eaux, particulièrement défectueux, sera entièrement réaménagé.)

Ces travaux nécessiteront évidemment des interdictions temporaires de circulation et de stationnement dont les riverains seront informés individuellement en temps utile.



Projet communal de restauration des vitraux de l'église

Venue en avril visiter notre église Saint-Crépin et Saint-Crépinien, qui est classée, Madame Didier, conservateur général du Patrimoine pour l'Île-de-France, nous a dit en substance à la fin de sa visite : « Il serait vraiment dommage qu'après le lourd effort supporté par la commune pour sauvegarder le bâtiment, on en reste là », autrement dit que les vitraux restent en souffrance.



la restauration de l'église.

Pour financer l'opération, dont le coût devrait être inférieur à 50.000 €, plusieurs pistes de subvention sont examinées (telles qu'un rattachement au prochain contrat rural et une aide de la DRAC). Il est également envisagé de recourir à une souscription sous l'égide de la Fondation du Patrimoine, comme cela fut le cas avec succès pour la restauration des cloches.

Effectivement, les travaux réalisés en 2011/2012, au prix d'un engagement financier exceptionnel (400.000 €) ont permis de sauver l'église dont la voûte du chœur était en danger d'effondrement et de réaliser une toiture d'une remarquable qualité. Mais les vitraux sont restés en l'état ; la plupart sont cassés, leurs grillages de protection sont défectueux et pour certains vitraux les meneaux (pièces de maçonneries qui les encadrent) sont abîmés. Aussi importe-t-il de procéder dès maintenant à leur réparation pour parachever



Voyage des anciens au Cabaret «Le Chaudron Magik'»



présentation de la distillerie



Le jeudi 27 juin, en route pour le Pays d'Auge

1ère étape : Petit déjeuner complet dans la charmante auberge « Honoré » du Pays d'Auge.

2ème étape : Découverte du Château de Breuil près de Lisieux, domaine du XVIIème siècle et visite de la distillerie où est fabriqué le calvados.

Visite particulièrement instructive permettant de comprendre le processus d'élaboration du calvados. Notre assiduité a été récompensée à 11 h.00, par une dégustation de calvados et de pommeau.

Dernière étape : Déjeuner spectacle au Chaudron Magik, cabaret où nous étions déjà allés en 2013.



superbe charpente du chais...

...et ses tonneaux



l'un des alambics



dégustation



repas spectacle

14 juillet 2019 - Pot communal à la bibliothèque



Comme tous les deux ans, le pot de l'amitié du 14 juillet a été organisé par la municipalité dans le jardin de la bibliothèque à Clachaloze, ce fut l'occasion d'échanges et de rencontres sympathiques.

Quelques nouveaux Gommecourtois (*nous les en remercions*) ont fait l'effort de passer le col pour se retrouver avec quelques Clachaloziens.

L'école de Gommecourt au Manoir d'Argueil

Au manoir d'Argueil, au coeur d'un parc de 9 hectares, les élèves des classes de Gommecourt ont été idéalement accueillis pour découvrir la campagne normande. Grâce à la mini-ferme pédagogique, située à l'intérieur du parc du manoir, chèvres, moutons, poules, lapins et poneys n'ont plus eu de secrets pour tous les élèves. Chaque temps du séjour a été l'occasion de découvrir le rythme de vie des animaux et les interactions avec l'homme.



La kermesse de l'école - remise des dictionnaires aux CM2

Cette année encore le soleil était au rendez-vous pour la kermesse de l'école de Gommecourt organisée par l'APEGC et l'équipe enseignante. Le spectacle présenté par les élèves a été tout particulièrement apprécié, dont le final a réuni parents, enfants et enseignants dans une même danse. Les jeux ont eu un grand succès, mais il est dommage que plusieurs stands soient restés fermés en raison de l'insuffisance du nombre de parents bénévoles pour les surveiller.

Conformément à ce qui est devenu une heureuse tradition, les élèves de CM2, qui entreront au collège en septembre, ont reçu un dictionnaire offert par la Mairie et remis cette année par Madame Bocquiaux, Première Adjointe, ainsi qu'une calculatrice scientifique offerte par l'APEGC et un volume des Fables de La Fontaine offert par l'Education nationale.



Gommecourt' Partages



**“ Gommecourt'partages ”
sera de retour dès le mardi 20 août.**

Fête communale sur le terrain de Clachaloze



*superbe feu
de la St-Jean*



Belle ambiance à la Fête communale...

Malgré le peu de personnes inscrites, le tournoi de pétanque a tout de même eu lieu au grand plaisir des participants.

Faute de monde avant, les animations n'ont réellement commencé que vers 18 h. : tir à la carabine, chamboule tout, tir à la corde et combat de Sumos qui a entraîné de bons éclats de rire. Il est dommage que plus de spectateurs n'aient pas osé participer.

Autre nouveauté cette année, le défilé de mode organisé par “ Gommecourt'Partages ” afin de se faire connaître, merci aux enfants et adultes qui ont bien voulu jouer le jeu.



défilé de mode Gommecourt'Partages

Carton plein pour le cochon grillé. Le repas remporte toujours un franc succès.

Bravo pour le feu de la Saint-Jean qui cette année encore était magnifique, merci à Fred et son groupe pour l'animation musicale.

Que l'ALCS et les bénévoles qui ont fait en sorte que cette fête soit une réussite soient remerciés.



combat de Sumos



groupe de Fred

A.P.E.G.C. (association pour l'école de Gommecourt Clachaloze)



Pour que les activités que l'APEGC organise au profit de notre école puissent se dérouler à nouveau au cours de la prochaine année scolaire, il faut que cette association communale perdure. Et pour cela, il faut que, dès la rentrée scolaire, se révèlent parmi vous des volontaires (parents d'élèves de préférence, mais pas seulement) prêts à assurer le prochain renouvellement de l'équipe dirigeante ou à offrir simplement leur bénévolat lors des manifestations.

A.L.C.S.



agenda

L'ALCS organise différentes activités :

L'atelier dessin avec Nathalie le samedi matin.

L'atelier informatique avec Mouloud.

La distribution des paniers avec le «web à l'assiette» un vendredi sur deux.

La pétanque tous les mardis après-midi.

Les après-midi jeux un jeudi sur deux.

Les tournois de belote un mercredi après-midi par mois.

La gym détente tous les mercredi soir de 18 h. 45 à 20 h.

Les ateliers théâtre tous les mercredis après-midi pour les enfants de la maternelle au CP.

• **Foire à tout** : le 15 septembre 2019 • **Repas Moules/frites** : le 20 octobre 2019 • **Loto** le 8 décembre 2019



Exemple d'activité récente de l'ALCS.

La sortie à Paris au quartier latin du 23 juin 2019.

Superbe journée ce dimanche 23 juin durant laquelle notre guide Jean-Pierre nous a fait découvrir le quartier latin, ses églises, ses ruelles, son histoire... et bien sûr le Panthéon.

Le matin rendez-vous était pris à 7 h. 30 à Gommecourt, le temps était parfait, beau mais pas trop chaud.

Le midi nous avons déjeuné dans un sympathique restaurant crétois et l'après-midi visite du panthéon.

État civil depuis la parution du bulletin N° 10

DÉCÈS

Pierre HÉRISSON, le 26/04/2019

NAISSANCES

Apolinne MOYART

née le 06/05/2019

Kayden ALBERT DUVAL

né le 15/06/2019

Émilien MIGNAULT

né le 05/07/2019

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE EN AOÛT.

mercredi uniquement de 17 h. 30 à 19 h. 00

Mail : mairiegommecourt@wanadoo.fr

Tél : 01 30 93 06 91 - 12 bis rue des écoles - 78270 Gommecourt

Retrouvez toutes les nouvelles et les infos de votre commune sur le site web

www.gommecourt.fr